



Séance ajournée
11 avril 2012

À la séance ajournée du Comité exécutif de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 11 avril 2012 à 18 heures et à laquelle séance sont présents :

Présences :

Mme Johanne Légaré, présidente
M. Gilbert Couture, vice-président
Mme Silvia Barkany, représentant le Comité de parents (P)
M. Jocelyn Blondin
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Jacques Lemay
Mme Marie-Andrée Lépine
M. André Maurice, représentant le Comité de parents (S)

Étaient également présentes et présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
M. Pierre Ménard, secrétaire général et directeur des communications
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice aux communications
M. Simon Leclair, directeur, Service de l'organisation scolaire et du transport
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières
Mme Sylvie Maltais, directrice, Service des ressources financières
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
Mme Nadine Peterson, directrice, Service des ressources éducatives

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.E.-11-12-784 Monsieur Jean-Pierre Brind'Amour propose l'adoption de l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait

Point 3. Soumissions – Projet « Achat d'un camion à ordures – CFPO »

Ajout

Point 5. Soumissions – Projet « Prolongement du réseau d'utilités publiques, école 029 »

Adoptée à l'unanimité.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Mme Johanne Légaré souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif.

SOUSSIONS – PROJET « ACHAT D'UN CAMION À ORDURES – CFPO »

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

MODIFICATION – ANNEXE (30-31-50A) AUX RÈGLES 30-31-50 « SERVICE DE SURVEILLANCE DES DÎNEUSES ET DÎNEURS AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE » POUR 2012-2013

Considérant la résolution C.E.-10-11-677 adoptée en séance du Comité exécutif en avril 2011;

Considérant l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le service de surveillance des dîneuses et dîneurs transportés doit être assuré par la Commission scolaire;

Considérant les règles 30-31-50 encadrant la Politique « Service de surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et au primaire (30-31-20) » qui stipule à l'article 2.3 que le Comité exécutif doit établir annuellement la tarification liée à ce service ;

Considérant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne finance pas ce service;

Considérant la consultation faite auprès des directions des écoles primaires de la Commission scolaire ;

Considérant la recommandation du Comité de parents de la Commission scolaire après consultation des conseils d'établissements des écoles primaires;

Considérant la recommandation du Comité de l'organisation scolaire et du transport ;

C.E.-11-12-785 Monsieur André Maurice propose que le Comité exécutif adopte l'Annexe aux règles 30-31-50-A « Service de surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et au primaire » telle qu'amendée.

Pour : 4
Contre : 2
Abstentions : 0

Adoptée à la majorité.

AMENDEMENT

Considérant la recommandation du Comité de parents du 21 février 2012, après consultation des conseils d'établissements, de continuer d'offrir le service tant aux élèves marcheurs qu'aux élèves transportés et d'uniformiser la tarification en vue d'établir un tarif unique;

C.E.-11-12-786 Monsieur Gilbert Couture propose d'amender l'Annexe (30-31-50A) aux Règles 30-31-50 « Service de surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et au primaire » pour 2012-2013 de la façon suivante :

Point 4. Tarification aux parents

- 4.1. Dîneur transporté : 162 \$ par année ou ,90 \$ par jour
- 4.2. Dîneur marcheur : 270 \$ par année ou 1,50 \$ par jour
- 4.4. Dîneur marcheur devenu transporté lors de la gestion des surplus : 162 \$ ou ,90 \$ par jour
- 4.6. Et que pour 2013-2014, un taux unique soit établi pour les marcheurs et les transportés selon le coût réel du service.

Pour : 4
Contre : 2
Abstentions : 0

Adoptée à la majorité.

SOUSSION - PROJET « PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'UTILITÉS PUBLIQUES, ÉCOLE 029 »

Considérant le projet de construction de la nouvelle école primaire 029, de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

Considérant que le réseau existant d'utilités publiques (Hydro-Québec, Vidéotron, Bell, CBF) doit être prolongé d'environ 350 mètres pour desservir l'école;

Considérant notre appel d'offres sur invitation préparé par la firme Génivar qui agit à titre d'intégrateur de services pour le projet de construction de l'école;

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

Considérant la recommandation de la firme Génivar d'octroyer le contrat pour le prolongement du réseau de conduits souterrains pour les utilités publiques au plus bas soumissionnaire conforme;

C.E.-11-12-787 Monsieur Gilbert Couture propose que le contrat relatif au projet « Prolongement du réseau d'utilités publiques, école 029 » soit accordé à la firme G-Tek, 11, rue de Varennes, Gatineau (Québec) J8T 8G7, au montant de 80 045,00 \$ (excluant les taxes), soumission la plus basse conforme.

| <u>Autre soumissionnaire</u> | <u>Montant (excluant les taxes)</u> |
|-------------------------------------|--|
| Polane | 118 280,00 \$ |

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-11-12-788 Monsieur Gilbert Couture propose la levée de la séance. Il est 19 heures 30 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

La présidente

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 11 AVRIL 2012

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Message de la Présidente
3. Soumissions – Projet « Achat d'un camion à ordures – CFPO »
4. Modification – Annexe (30-31-50A) aux Règles 30-31-50 « Service de surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et au primaire » pour 2012-2013
5. Soumissions – Projet « Prolongation du réseau d'utilités publiques, école 029
6. Levée de la séance